

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DES 30 JUIN ET 7 JUILLET 2024

INFORMATIONS AUX CANDIDATS

Tirage au sort de l'ordre des candidats

- Le dimanche 16 juin 2024 à partir de 18h30 à la préfecture des Bouches-du-Rhône, boulevard Paul Peytral, 13006 Marseille.

Réunion de la commission de propagande (pour la validation des maquettes des bulletins de vote et des professions de foi)

le lundi 17 juin 2024 à la Préfecture des Bouches du Rhône boulevard Paul Peytral, 13006 Marseille:

- 9h00: circonscriptions 1 à 4
- 10h30: circonscriptions 5 à 7
- 14h00: circonscriptions 8 à 12
- 15h30: circonscriptions 13 à 16

NB : présenter 5 exemplaires papier en couleur de chaque document (pas de validation possible sur support électronique).

Livraison de la propagande papier (bulletins de vote et circulaires) pour le premier tour

Au plus tard le mardi 18 juin 2024 à 18h00 (date et heure impérative) au Parc Chanot, 13008 Marseille - HALL 3 – Palais des Phocéens

Pour les consignes de livraison : voir fiche destinée aux imprimeurs (veiller au respect des horaires de livraison et du conditionnement des palettes).

Remise de la propagande électronique (circulaire format classique et FALC) sur clef USB pour le premier tour

Dépôt des fichiers sur clef USB sous enveloppe au nom du candidat avec numéro de la circonscription :

- le 17 juin 2024 pendant la commission de propagande, directement au secrétaire de la commission.
- à l'accueil de la préfecture aux horaires d'ouverture habituels, boulevard Paul Peytral, 13006 Marseille le 18 juin 2024 de 9h00 à 12h00.

Informations relatives au deuxième tour, le cas échéant :

dépôt des candidatures : sans rendez-vous

- le 1^{er} juillet après la proclamation des résultats à partir de 16h30 jusqu'à 18h

- le 2 juillet de 9h à 12h et de 14h à 18h.

*Privilégier dans la mesure du possible un dépôt de votre candidature **le 2 juillet 2024 au matin.***

- commission de propagande : le 2 juillet 2024 à 18h au Parc Chanot Hall 3 → validation des bulletins et des circulaires, et date limite de livraison de la propagande (bulletins et circulaires)

- consignes de livraisons identiques à celles du 1^{er} tour.

POUR TOUTE INFORMATION PRATIQUE, CONSULTER LE SITE INTERNET DE LA PRÉFECTURE DES BOUCHES-DU-RHÔNE :

<https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Politiques-publiques/Citoyennete-Elections>

Vous y trouverez notamment à venir le tableau des quantités admises au remboursement, le plafond des dépenses de campagne...

Autres sites utiles :

<https://www.interieur.gouv.fr/> <http://www.cnccfp.fr/>